



## **MODALITÉS DES SERVICES BÊTA**

La présente convention a force obligatoire. Veuillez la lire attentivement. Les présentes modalités des services bêta (les « **modalités des services bêta** ») énoncent les modalités aux termes desquelles BSM (au sens attribué à ce terme ci-dessous) convient d'accorder au client (au sens attribué à ce terme ci-dessous) l'accès à certaines fonctionnalités ou solutions en version de pré commercialisation ou en version similaire et d'utiliser celles-ci. En indiquant l'acceptation des présentes modalités des services bêta par le client, soit en signant un bon de commande qui mentionne les présentes modalités des services bêta ou en utilisant les fonctionnalités ou solutions en question, le signataire autorisé du client convient de ce qui suit :

- Il accepte les modalités suivantes pour le compte du client de BSM dont il est employé, dont il est un membre du même groupe ou avec lequel il a un lien (le « **client** »);
- Il déclare qu'il a le pouvoir de lier le client à l'égard de ces modalités;
- Il déclare qu'il est un utilisateur autorisé aux termes de la convention-cadre d'achat d'abonnement de logiciel, de services professionnels et de matériel intervenue entre BSM et le client (la « **convention-cadre** ») disponible au [www.bsmtechnologies.com/company/legal/agreements](http://www.bsmtechnologies.com/company/legal/agreements), et sur les sites Web pouvant le remplacer.

Si vous n'avez pas ce pouvoir, n'êtes pas un utilisateur autorisé ou n'êtes pas d'accord avec les présentes modalités des services bêta, vous et le client ne pouvez pas utiliser les fonctionnalités ou solutions de BSM en version de pré commercialisation ou en version similaire ni y accéder.

Les présentes modalités des services bêta interviennent entre l'entité BSM désignée sur le bon de commande (soit BSM Technologies Ltd. ou BSM Analytics Inc.) (« **BSM** ») et le client. Dans les présentes modalités des services bêta, le terme « **BSM** » désigne cette entité. Sauf s'ils sont définis autrement dans les présentes, les termes clés utilisés dans les présentes modalités des services bêta ont le sens qui leur est attribué dans la convention-cadre.

1. Les présentes modalités des services bêta énoncent les modalités aux termes desquelles le client peut accéder à certaines fonctions et technologies et à certains services de BSM qui ne sont pas encore généralement disponibles, y compris des produits, services ou fonctionnalités en version « bêta », « préliminaire », « de pré commercialisation » ou « expérimentale » (chacun, un « **service bêta** »), et utiliser ceux-ci. Les présentes modalités des services bêta complètent la convention-cadre et y sont intégrées par renvoi. La convention-cadre, dans sa version complétée par les présentes modalités des services bêta, s'applique aux services bêta. En cas d'incompatibilité entre les dispositions des présentes conditions d'utilisation des services bêta et les dispositions de la convention-cadre, les dispositions des présentes conditions d'utilisation des services bêta ont préséance.
2. Pendant la durée du service bêta applicable, le client peut accéder au service bêta et l'utiliser uniquement aux fins d'évaluation interne.
3. Le client ne saurait permettre l'accès à un service bêta ou l'utilisation d'un service bêta par un tiers autre que ses employés ou entrepreneurs qui i) ont besoin de l'utiliser ou d'y accéder dans le cadre des activités d'évaluation interne du client, et ii) ont signé des ententes de confidentialité écrites les obligeant à protéger la confidentialité de l'information non publique concernant le service bêta.
4. Le client doit respecter l'ensemble des politiques et lignes directrices applicables à tout service bêta mis à sa disposition. BSM peut ajouter ou modifier des restrictions, y compris diminuer ou augmenter à tout moment les limites d'utilisation d'un service bêta. À la demande de BSM, le client diminue dans les plus brefs délais son utilisation du service bêta applicable au niveau prescrit par BSM.

5. Les ententes de niveau de service et le programme de soutien de BSM ne s'appliquent pas aux services bêta.
6. BSM et le client peuvent suspendre ou résilier à tout moment et pour tout motif l'accès à un service bêta par le client ou l'utilisation d'un service bêta par le client. BSM peut à tout moment cesser d'offrir en partie ou en totalité un service bêta, à son appréciation et sans préavis. Les services bêta peuvent par ailleurs être indisponibles, et l'entretien prévu ou imprévu peut avoir une incidence défavorable sur leur rendement. BSM déploie des efforts raisonnables pour aviser au préalable le client de l'entretien prévu, mais elle n'est pas en mesure de donner des préavis dans le cas de l'entretien imprévu ou d'urgence.
7. Le client convient de fournir à la demande de BSM, dans la forme raisonnablement demandée par BSM, de l'information raisonnable concernant son accès au service bêta et son utilisation, son essai et son évaluation de celui-ci, y compris des observations et renseignements sur le rendement, les caractéristiques et les fonctionnalités du service bêta (les « **observations tirées des essais** »). BSM peut utiliser et évaluer les observations tirées des essais à ses propres fins. Le client concède par les présentes à BSM une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, entièrement réglée, libre de redevances, mondiale, cessible et assortie du droit d'octroyer des sous-licences pour faire, faire faire, vendre, offrir en vente, utiliser, importer, reproduire, distribuer afficher ou produire les observations tirées des essais ou en tirer des œuvres dérivées. Le client ne saurait utiliser les observations tirées des essais autrement qu'aux fins de son évaluation interne du service bêta. Le client ne saurait divulguer (incluant dans un communiqué ou une déclaration publique) les observations tirées des essais, les suggestions concernant un service bêta, ni toute autre information concernant un service bêta (y compris divulguer son existence), sauf de la manière convenue par écrit par BSM.
8. BSM est l'unique propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle visant les services bêta et leur documentation, les œuvres dérivées de ceux-ci ainsi que les améliorations apportées à ceux-ci. Le client reconnaît que les services bêta et la totalité des données techniques et de l'information connexes constituent des secrets commerciaux, sont des biens de valeur de BSM et de ses concédants de licence et sont protégés, notamment, par des droits d'auteur et de marque. Le client ne saurait retirer, masquer ou modifier un avis de droits d'auteur, de brevet, de secret commercial, de marque de commerce, un autre avis de droit exclusif ou un avertissement figurant dans un service bêta ou la documentation. Sauf dans la mesure permise (le cas échéant) par le droit applicable ou requise par les concédants de licence de BSM, le client ne saurait recréer ni tenter de recréer, par ingénierie inverse ou autrement, le code source des services bêta.
9. Le client et BSM conviennent que le client conserve tous ses droits à l'égard des données et du contenu téléversés dans le cadre des services bêta ou autrement soumis aux fins de traitement par les services bêta, le client ou ses utilisateurs autorisés (le « **contenu** »). Le client concède par les présentes à BSM une licence non exclusive, mondiale, entièrement réglée, libre de redevances et assortie du droit d'octroyer des sous-licences aux membres du même groupe qu'elle et à ses sous-traitants pour reproduire, distribuer, afficher, modifier, traiter et utiliser le contenu, uniquement en lien avec la prestation des services bêta par BSM et conformément à ce qui est autrement convenu par écrit par le client.
10. Le client concède par les présentes à BSM une licence non exclusive, libre de redevances, entièrement réglée, perpétuelle, irrévocable et mondiale lui permettant d'utiliser les statistiques d'utilisation, les historiques, les données sur le rendement et la télémétrie pour maintenir et améliorer les services bêta.
11. Chaque service bêta prend automatiquement fin au moment du lancement d'une version généralement disponible du service bêta applicable ou lorsque BSM transmet un avis de résiliation. Malgré toute disposition contraire dans la convention-cadre ou les présentes modalités des services bêta, le client ou BSM peuvent mettre fin à la participation du client à un service bêta à tout moment et pour tout motif en donnant un avis à l'autre partie. Malgré toute disposition contraire dans la convention-cadre, après la fin de la participation du client à un service bêta pour

tout motif a) le client n'a plus le droit d'accéder au service bêta applicable ni de l'utiliser ; b) le contenu utilisé dans le cadre du service bêta applicable peut être supprimé ou devenir inaccessible, et c) le client retourne ou, à la demande de BSM, détruit immédiatement toute l'information confidentielle de BSM concernant le service bêta applicable. Si BSM lance une version généralement disponible d'un service bêta, l'accès à la version généralement disponible et son utilisation par le client sont assujettis à la convention-cadre et aux modalités supplémentaires pouvant être prescrites par BSM pour le service généralement disponible en question. BSM ne saurait garantir que tout service bêta deviendra généralement disponible ni qu'une version généralement disponible comportera des fonctionnalités identiques ou similaires à la version offerte par BSM pendant la durée du service bêta.

12. AUTRES EXONÉRATIONS DE GARANTIE. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE DES EXONÉRATIONS ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION-CADRE, LES SERVICES BÊTA NE SONT PAS PRÊTS À FAIRE L'OBJET D'UN LANCEMENT COMMERCIAL À GRANDE ÉCHELLE ET PEUVENT COMPORTER DES BOGUES, DES ERREURS, DES VICES, DES VULNÉRABILITÉS OU DES COMPOSANTS DOMMAGEABLES. PAR CONSÉQUENT, MALGRÉ TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA CONVENTION-CADRE OU LES PRÉSENTES MODALITÉS DES SERVICES BÊTA, BSM FOURNIT LES SERVICES BÊTA AU CLIENT « TELS QUELS ». BSM, LES MEMBRES DU MÊME GROUPE QU'ELLE ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE N'OFFRENT AUCUNE ASSURANCE, NE FONT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNENT AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE, IMPLICITE, PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTRE, CONCERNANT LES SERVICES BÊTA, ET ILS NE SAURAIENT NOTAMMENT GARANTIR QUE LES SERVICES BÊTA SERONT FOURNIS SANS INTERRUPTION OU EXEMPTS D'ERREURS, DE VULNÉRABILITÉS OU DE COMPOSANTS DOMMAGEABLES NI QUE LE CONTENU SERA EN SÉCURITÉ ET NE SERA PAS AUTREMENT PERDU OU ENDOMMAGÉ OU NE FERA PAS AUTREMENT L'OBJET D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ. SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI, BSM, LES MEMBRES DU MÊME GROUPE QU'ELLE ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE, INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU DE JOUISSANCE PAISIBLE, AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DE L'USAGE DU COMMERCE. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE BSM, DES MEMBRES DU MÊME GROUPE QU'ELLE ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCE À L'ÉGARD DES SERVICES BÊTA EST LIMITÉE À LA SOMME QUE LE CLIENT PAYE RÉELLEMENT À BSM AUX TERMES DES PRÉSENTES MODALITÉS DES SERVICES BÊTA PENDANT LA PÉRIODE DE 12 MOIS PRÉCÉDANT LA RÉCLAMATION POUR LES SERVICES BÊTA AYANT DONNÉ NAISSANCE À LA RÉCLAMATION.
13. Étant donné que les services bêta incluent des fonctionnalités, technologies et services qui ne sont pas généralement disponibles, le client reconnaît que la violation des présentes modalités des services bêta peut causer un préjudice irréparable à BSM pour lequel les dommages pécuniaires peuvent être difficiles à établir ou constituer un redressement inadéquat. Le client convient par conséquent que BSM a le droit en plus de ses autres droits et recours, de tenter d'obtenir une injonction en cas de violation des présentes modalités des services bêta.